

## DÉBATS

# L'abstention massive résulte d'un déclassé du suffrage lui-même

Pour le professeur des universités, directeur général de la Fondapol\*, l'abstention à une échelle spectaculaire est un phénomène durable. Il y voit le fruit d'une profonde altération de notre vie politique : des groupes minoritaires font valoir leurs revendications en dehors du principe électif et le point de vue majoritaire, authentifié par le verdict des urnes, est ignoré.

REYNIE, DOMINIQUE

L'commentaire des résultats électoraux peine à prendre la mesure de l'abstention. Ce fut déjà le cas au lendemain du second tour des élections municipales, le 28 juin 2020. Ce jour-là, plus de 27 millions d'électeurs avaient délaissé le scrutin (58,4 % d'abstention). Un an plus tard, au lendemain du premier tour des élections départementales et régionales, ce sont près de 31 millions d'électeurs qui n'ont pas pris part au vote, soit 66,7 % des inscrits.

Compte tenu de la situation sanitaire, et notamment grâce aux progrès de la vaccination, la crainte de la contamination n'a joué qu'un rôle résiduel dans cette abstention. On convoque avec raison des facteurs explicatifs complémentaires. La campagne a été écrasée par des thèmes nationaux et une extrême politisation. La classe politique et les partis font l'objet d'un jugement très négatif dans l'opinion, etc.

Mais l'abstention de dimanche s'inscrit dans une série. En effet, le second niveau d'abstention le plus élevé au second tour d'une élection présidentielle date de mai 2017 (25,4 %) ; le record lors des élections législatives date de juin 2017 (51,3 % au premier tour et 57,3 % lors du

second tour) ; le record lors des élections municipales date de mars-juin 2020 (58,4 %, lors du second tour) et, désormais, un nouveau record vient compléter cette série, lors du premier tour des élections régionales et départementales de 2021 (66,7 % d'abstention).

Il faut aussi rappeler l'abstention massive, et si constante que nous y sommes devenus indifférents, lors des élections professionnelles ou des élections universitaires.

L'observation d'une telle série nous conduit à chercher une autre explication. Je propose d'y voir le déploiement d'un processus de « désinstitutionnalisation » affectant notre vie politique.

Voilà des années déjà que l'on observe un déplacement d'une partie des oppositions et du débat public vers un domaine extra-institutionnel. C'est la « zadisation ». Défaits par les urnes ou incapables de les solliciter, des groupes très minoritaires, des associations marginales, des mouvements éphémères parviennent cependant à imposer leur vue par le pouvoir de la violence, de l'éclat médiatique, du happening ou de l'empêchement.

Une certaine idéologie écologiste en est une des illustrations montantes. Sans avoir reçu une autorisation électorale, elle déploie son programme, affectant la vie de nos concitoyens, comme l'illustrent les nombreuses décisions qui impactent la vie des voyageurs, des banlieusards, des agriculteurs, des entrepreneurs, des propriétaires de chaudière, etc., pour un bénéfice environnemental discuté ; c'est ce qu'illustre encore le vif contentieux suscité par la multiplication des éoliennes qui modifient pourtant, et de manière irréversible, le paysage français, sans délibération ni consultation, là encore pour une efficacité et un bilan carbone contestés. Il en va de même des mouvements groupusculaires, activistes agiles sur les réseaux sociaux, tels les animalistes qui s'en prennent aux éleveurs, le pouvoir de censure des militants de l'idéologie « woke » au sein de l'université, la violence des destructeurs de plants OGM, pourtant autorisés, qui se nomment eux-mêmes « faucheurs volontaires », et tous ceux qui parviennent ainsi à leurs fins sans être sanctionnés, ni sous la gauche, ni sous la droite, ni aujourd'hui.

C'est au point que, inversement, malgré de multiples consultations, des années durant, une décision consacrée par un référendum favorable ne suffit pas à permettre la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes en raison de considération tactiques impénétrables au commun mais aussi de l'opposition de groupes violents indélogeables sans recourir à une affirmation de l'autorité publique devant laquelle les gouvernants reculent.

De même, l'idée d'une Convention citoyenne dédiée à la recherche de réponses au défi du

réchauffement climatique faisait sens. Une telle convention pouvait alimenter les réflexions des parlementaires. Mais l'autorisation semblait lui être donnée d'orienter le pouvoir législatif conféré par le suffrage universel.

Inversement, en matière de lutte contre la délinquance et la criminalité, on refuse de prendre en compte la volonté des électeurs, toujours supposée, faute d'une vérification formelle. Autre cas emblématique, le fait que les Français soient favorables à une politique plus stricte en matière d'immigration et d'intégration reste sans effet sur les gouvernants, et cela depuis le milieu des années 1970, quelle que soit la majorité en place. Ce que viennent de décider les sociaux-démocrates danois dans ce domaine peut être interprété comme la reconnaissance des préférences de leurs électeurs. La démocratie danoise en sort renforcée par la confiance de citoyens. La réinstitutionnalisation du débat public et la consécration de l'élection favorisent la participation électorale et renforcent l'attachement des citoyens à leur démocratie.

La « désinstitutionnalisation » de la vie politique est un redoutable défi pour notre démocratie. Elle marque l'avènement d'une forme anémique de la politique. Si ses origines plongent au cœur des années 1970, la « désinstitutionnalisation » s'est radicalisée dans la montée en puissance d'un espace public numérique et dans le prolongement immédiat du dynamitage électoral de l'offre politique, en 2016 et 2017. Elle s'accomplit désormais à travers des protestations multiformes. Vote en faveur des partis antisystèmes, abstention massive, vote blanc, protestation manifestante dont les « gilets jaunes » sont le meilleur exemple, d'autant plus qu'ils ont clairement refusé d'entrer dans l'arène électorale. À dix mois de l'élection présidentielle, la « désinstitutionnalisation » se poursuit. Elle est capable de produire de puissants effets en 2022. Ne doutons pas qu'une bonne partie des 30 millions d'abstentionnistes du 20 juin 2020 reviendront dans le jeu électoral. Leur rôle sera déterminant. Ils ont la capacité de tout bouleverser. ■

\* Fondation pour l'innovation politique (think-tank libéral).

**DOMINIQUE REYNIÉ**

---

Le Figaro - mardi 22 juin 2021